

# Quelle démarche ?

1. **Créer un compte** sur la plateforme numérique (activer le lien sous 24h).
2. **Déposer un dossier** avec 1 ou plusieurs travaux avant que les travaux commencent (dérogation pour les audits)
3. **Mail accusant réception de votre dépôt** de dossier autorisant à démarrer les travaux mais ne validant pas la prime.
4. **Réponse de l'administration** sous 15 jours validant ou non l'éligibilité du dossier (délais de 1 an après accord pour réaliser les travaux).
5. **Envoyer la facture** à la fin des travaux (paiement sous 2 mois)



- Utiliser le **navigateur « CHROME » en navigation privée;**
- **Inscription pour les CEE au préalable.**
- Les factures ne doivent pas antider l'accord (validation) de la demande.
- Un dossier doit être clôturé (payé) pour en déposer un nouveau.
- **Une avance de 70%** peut-être demandée sous conditions.

## Liens utiles

Démarche complète sur le **guide « pas à pas du demandeur »**

# Quel parcours suivre ?

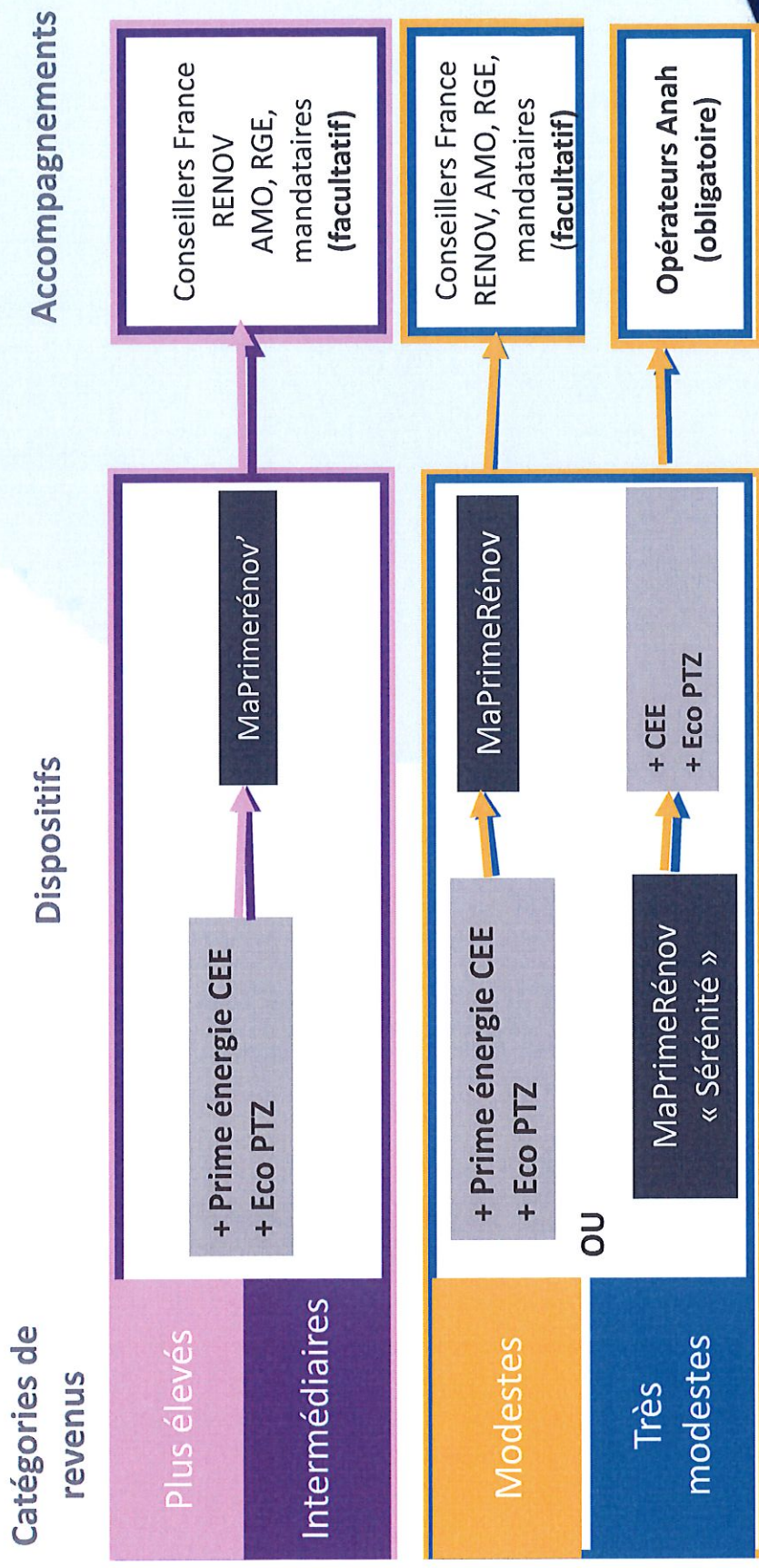
## Grilles de plafonds de revenus (nouveaux plafonds 2023)

Plafonds de ressources hors Île-de-France				
Nombre de personnes composant le ménage (foyer fiscal)	Revenu fiscal de référence (RFR) Mon RFR est indiqué sur mon avis d'imposition			
	MaPrimeRénov' Bleu <small>Mieux chez moi, mieux pour la planète</small>	MaPrimeRénov' Jaune <small>Mieux chez moi, mieux pour la planète</small>	MaPrimeRénov' Violet <small>Mieux chez moi, mieux pour la planète</small>	MaPrimeRénov' Rose <small>Mieux chez moi, mieux pour la planète</small>
1	jusqu'à 16 229 €	jusqu'à 20 805 €	jusqu'à 29 148 €	> 29 148 €
2	jusqu'à 23 734 €	jusqu'à 30 427 €	jusqu'à 42 848 €	> 42 848 €
3	jusqu'à 28 545 €	jusqu'à 36 591 €	jusqu'à 51 592 €	> 51 592 €
4	jusqu'à 33 346 €	jusqu'à 42 748 €	jusqu'à 60 336 €	> 60 336 €
5	jusqu'à 38 128 €	jusqu'à 49 930 €	jusqu'à 69 081 €	> 69 081 €
Par personne supplémentaire	+ 4 813 €	+ 6 165 €	+ 8 744 €	+ 8 744 €

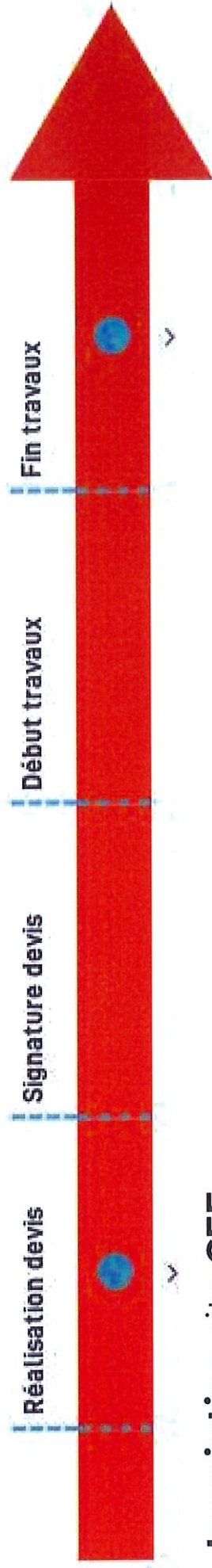
# Quel parcours suivre ?

Les aides	SOUS conditions de ressources	SANS conditions de ressources
TVA 5,5 %		
CEE (primes, bons d'achats, etc.)		
<i>Entreprise</i> RGE Eco PTZ		
<i>Entreprise</i> MaPrimeRénov' (MPR)		Selon travaux
MPR « sérénité »		
Caisses de retraites		

# Quel parcours suivre ?



# Quelles démarches ?



Inscription site **CEE**

Inscription et dépôt de demande

**MPR**

Constitution dossier **éco PTZ**

**MPR** : envoi facture(s)

**CEE** : constitution dossier(s)

**éco PTZ** : finalisation dossier

# Quels montants ?

Bleu

Jaune

Violet

Rose

ÉQUIPEMENTS ET MATÉRIAUX ÉLIGIBLES	AIDE POUR LES MÉNAGES			
	AUX RESSOURCES TRÈS MODESTES	AUX RESSOURCES MODESTES	AUX RESSOURCES INTER- MÉDIAIRES	AUX RESSOURCES SUPÉRIEURES
<b>CHAUFFAGE ET EAU CHAUDE SANITAIRE</b>				
Raccordement à un réseau de chaleur et/ou de froid en Métropole et Outre-mer	1 200 €	800 €	400 €	non éligible
Chauffe-eau thermodynamique	1 200 €	800 €	400 €	non éligible
Pompe à chaleur air/eau (dont PAC hybrides)	4 000 €	3 000 €	2 000 €	non éligible
Pompe à chaleur géothermique ou solaire thermique (dont PAC hybrides)	10 000 €	8 000 €	4 000 €	non éligible
Chauffe-eau solaire individuel (et dispositifs solaires pour le chauffage de l'eau)	4 000 €	3 000 €	2 000 €	non éligible
Système solaire combiné (et dispositifs solaires pour le chauffage des locaux)	10 000 €	8 000 €	4 000 €	non éligible



# Quels montants ?

Bleu

Jaune

Violet

Rose

ÉQUIPEMENTS ET MATÉRIAUX ÉLIGIBLES	AIDE POUR LES MÉNAGES			
	AUX RESSOURCES TRÈS MODESTES	AUX RESSOURCES MODESTES	AUX RESSOURCES INTERMÉ- DIAIRES	AUX RESSOURCES SUPÉRIEURES
<b>ISOLATION THERMIQUE</b>				
Isolation des murs par l'extérieur (surface de murs limitée à 100 m <sup>2</sup> )	75 €/m <sup>2</sup>	60 €/m <sup>2</sup>	40 €/m <sup>2</sup>	Non éligible
Isolation des murs par l'intérieur	25 €/m <sup>2</sup>	20 €/m <sup>2</sup>	15 €/m <sup>2</sup>	Non éligible
Isolation des rampants de toiture ou des plafonds de combles	25 €/m <sup>2</sup>	20 €/m <sup>2</sup>	15 €/m <sup>2</sup>	Non éligible
Isolation des toitures terrasses	75 €/m <sup>2</sup>	60 €/m <sup>2</sup>	40 €/m <sup>2</sup>	Non éligible
Isolation des parois vitrées (fenêtres et portes-fenêtres) en remplacement de simple vitrage	100 €/ équipement	80 €/ équipement	40 €/ équipement	non éligible
Protection des parois vitrées ou opaques contre le rayonnement solaire (uniquement pour l'Outre-mer)	25 €/m <sup>2</sup>	20 €/m <sup>2</sup>	15 €/m <sup>2</sup>	non éligible



Isolation des rampants combles si aménagés ou aménageables (différent des CEE).

*L'isolation thermique des rampants de toiture et plafonds de combles est constitué obligatoirement de dispositifs de fixation et de protection (tels que des revêtements, parements, membranes continues si nécessaire) contre des dégradations liées à son exposition aux environnements extérieurs et intérieurs en conformité avec les règles de l'art.*



# Quels montants ?

Bleu

Jaune

Violet

Rose

AUTRES TRAVAUX			
Audit énergétique hors obligation réglementaire	500 €	400 €	300 € non éligible
Ventilation double flux	2 500 €	2 000 €	1 500 € non éligible
Dépose de cuve à fioul	1 200 €	800 €	400 € non éligible
Forfait « rénovation globale » (uniquement individuelles)	*	*	10 000 € 5 000 €
Forfait « Assistance à maîtrise d'ouvrage »	150 €	150 €	150 € 150 €
Forfait « Bonus sortie de passoire énergétique »	1 500 €	1 500 €	1 000 € 500 €
Forfait « Bonus Bâtiment Basse Consommation »	1 500 €	1 500 €	1 000 € 500 €